



Négociations salariales du 21 mars : aucune avancée, mais AVEC VOUS, les organisations syndicales tiendront !

L'augmentation des prix à la consommation calculée à 3,6% en février sur 12 mois glissants a conduit l'intersyndicale à revendiquer auprès du Directeur général **une augmentation générale des salaires de 4% au 1^{er} janvier** pour maintenir le pouvoir d'achat des salariés.

Le Directeur général n'a pas pris la peine de répondre à cette demande et a attendu la seconde réunion de négociation du 21 mars pour laisser la DRH proposer **un budget d'augmentation collective des salaires de 0,12% de la masse salariale** décliné sous la forme :

- **d'une augmentation générale de 1% pour les seuls salaires inférieurs à 35000 euros, à effet du 1^{er} juin , et après 18 mois d'ancienneté.**

Les organisations syndicales refusent une telle baisse de pouvoir d'achat pour les salariés AG2R.

C'est pourquoi avant la toute dernière réunion de négociation, l'intersyndicale AG2R invite l'ensemble des salariés AG2R à une réunion d'informations pour échanger sur la situation et pour imaginer avec les salariés présents les actions de mobilisation possibles.



Le 31 mars 2022
(matin ou après-midi, au choix du salarié)

Nous avons besoin de vous !



Venez débattre, venez témoigner, venez donner votre avis.

Le poids des organisations syndicales durant les négociations dépendra de la force de votre engagement.

Pour participer à la réunion, inscrivez-vous à partir du lien suivant :

Pour la réunion de 10H à 11H.



Pour la réunion de 14H à 15H.



A l'issue de votre inscription, vous recevrez directement dans votre boîte mail une invitation Teams.
En vertu de nos accords d'entreprise, cette réunion Teams se déroulera durant votre temps de travail.